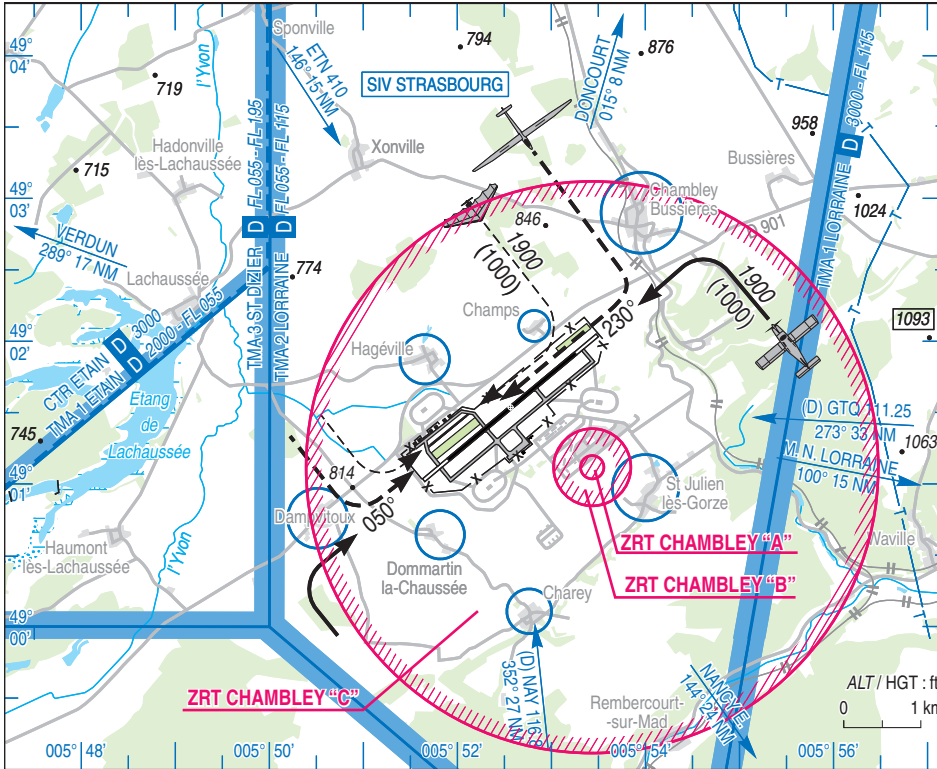


Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) au profit d'un ballon dirigeable captif à CHAMBLEY (FIR Reims LFEE)

En vigueur : Du 09 au 19 mai 2017

Lieu : FIR : Reims LFEE - AD : Chambley LFJY



Extrait VAC Chambley AD 2 LFJY ATT 01 en vigueur le 15 septembre 2016

ACTIVITÉ
Vols d'un ballon captif de grande envergure sur l'aérodrome de Chambley.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activable du mardi 09 mai 2017 à 0800 au vendredi 19 mai 2017 à 1800. Les ZRTs ne sont pas activables simultanément
INFORMATION DES USAGERS
ZRT A et B : Strasbourg INFO 119.450 MHz ZRT C : Strasbourg INFO 119.450 MHz Lorraine APP 119.125 MHz
STATUT
Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM : contournement obligatoire des zones réglementées temporaires lorsqu'elles sont actives.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

- ZRT CHAMBLEY « A » : cercle de 150 m de rayon centré sur le point 49°01'07"N, 005°52'43"E
- ZRT CHAMBLEY « B » : cercle de 500 m de rayon centré sur le point 49°01'07"N, 005°52'43"E
- ZRT CHAMBLEY « C » : cercle de 2 NM de rayon centré sur le point 49°01'07"N, 005°52'43"E

Limites verticales :

- ZRT CHAMBLEY « A » : SFC - 1000ft AGL (1900ft AMSL)
- ZRT CHAMBLEY « B » : SFC - 3300ft AGL (4200ft AMSL)
- ZRT CHAMBLEY « C » : SFC - FL120 plafonnée au FL115 lorsque la zone réglementée LF-R 321 est active

ORGANISME A CONTACTER

Planification : 06.70.10.33.13